POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
n° 273
juillet-août 2016 - 6 €

ÉTÉ : LES BONS PLANS DE LA MONTAGNE

■ La dynamique de régulation du loup à l'arrêt dans le protocole d'enlèvement 2016-2017

◀ L'acte II au menu de deux déjeuners avec le ministre de l'Aménagement du territoire

◀ Entretien avec Philippe Laval : « L'ANEM et l'ANCV veulent développer l'utilisation des chèques-vacances »

NUMÉRO 273
JUILLET-AOÛT 2016

À LA UNE : Si, l'hiver, la montagne est très courue, sa fréquentation en été est plus contrastée. En raison notamment d'un positionnement d'image et de marketing souvent centré sur la période hivernale, les vacanciers lui préfèrent souvent les bords de mer. En plus de proposer des activités très diversifiées, les acteurs de la montagne explorent toutes les pistes qui peuvent vivifier les vacances d'été sur leur territoire.

Photo : Olesia Bilkei/Fotolia

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

@AnemMontagne

ÉDITORIAL | MARIE-NOËLLE BATTISTEL, *secrétaire générale de l'ANEM, députée de l'Isère*

ASSEMBLÉE NATIONALE

« PRÉFÉRER LE COMPROMIS À LA FACILITÉ »

« Les difficultés économiques et sociales que rencontre notre pays n'épargnent pas nos territoires de montagne ni ses habitants. Au-delà des sensibilités, le rôle des élus est d'accompagner chacun au quotidien mais aussi d'inventer l'avenir. Ainsi, les combats des élus de la montagne ne se bornent pas à la singularité de nos sommets, ils épousent aussi les causes fortes et nobles qui sont celles de tous les territoires : l'emploi, le développement, la préservation de nos ressources naturelles… Dans un monde qui aime la caricature des combats politiques et les visions manichéennes du "tout blanc ou tout noir", nous devons refuser la facilité et rechercher le compromis plutôt que le clivage simpliste. C'est parce que nous avons la responsabilité complexe de tout à la fois aménager et protéger nos territoires que nous pesons de tout notre poids en faveur l'acte II de la loi Montagne. C'est parce que nous devons impérativement sortir les saisonniers de la précarité mais aussi permettre aux acteurs économiques de défendre leurs intérêts que nous sommes intervenus dans la discussion de la loi "travail"… et que nous persévérerons dès la rentrée dans l'acte II de la loi Montagne, si nécessaire.

Nous savons bien, nous, montagnards que pour atteindre nos objectifs il faut parfois cheminer longtemps et faire preuve de détermination. Cohérente et crédible, notre organisation continue, plus que jamais, de prendre le parti de la montagne, celui de l'intérêt général. »

SOMMAIRE

7 DOSSIER

La montagne à la conquête de nouveaux estivants

Laurent Wauquiez : «L'été, atout trop méconnu de la montagne»

L'été à la montagne, des pistes par milliers

Guy Chaumereuil : « L'image de la montagne l'été doit être restaurée »

L'été en chiffres

Michel Giraudy : « L'accueil doit être bon, le cadre sympa, l'appartement propre et agréable, l'ambiance plaisante »

Huit arguments pour choisir la montagne l'été

Le succès du tourisme itinérant

Lancement de « Full Montagne » pour promouvoir la montagne en été

3 ACTUALITÉ

L'acte II au menu de deux déjeuners de travail chez le ministre

La population d'ours dans les Pyrénées en progression

Un dictionnaire pour l'élu local comme pour le citoyen

Rats taupiers : l'État se décide

4 SERVICES PUBLICS

Un décret reconnaît la spécificité des hôpitaux de proximité

5 L'ENTRETIEN

Philippe Laval : « L'ANEM et l'ANCV veulent développer l'utilisation des chèques-vacances dans les territoires de montagne »

6 L'ACTUALITÉ DES MASSIFS

12 ENVIRONNEMENT

La dynamique de régulation du loup à l'arrêt

Le niveau global des prédations progresse

Le plafond de retraits pratiquement atteint pour 2015-2016

13 FINANCES

La réforme de la DGF reportée à 2018, mais le CFL poursuit ses travaux sur le FPIC

Une étude sur la santé financière des communes de montagne en préparation avec la Banque Postale

14 ÉCHOS DU PARLEMENT

Les établissements de soins en zone de montagne

15 VIE DE L'ANEM

Le groupe de travail des parlementaires se penche sur les UTN

L'acte II au cœur de la réunion des Alpes-de-Haute-Provence

L'élu du mois : Jérôme Viaud, maire de Grasse

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Laure Lachaise
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : juillet 2016

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

L'acte II au menu de deux déjeuners de travail chez le ministre

Le 28 juin et le 12 juillet, le ministre de l'Aménagement du territoire a reçu à déjeuner les parlementaires de l'ANEM qui participent, avec son cabinet, à la coécriture du projet de loi d'acte II de la loi Montagne. Rencontres au sommet qui ont permis de valider pour l'essentiel la teneur et l'étendue du texte à venir.

Alors que le groupe de rédaction du projet de loi se réunissait régulièrement depuis déjà plusieurs semaines, le ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, Jean-Michel Baylet, a souhaité s'entretenir avec les parlementaires participant à la démarche (notamment le président et la secrétaire générale de l'ANEM, Laurent Wauquiez et Marie-Noëlle Battistel, Annie Genevard et Bernadette Laclais, les deux auteures du rapport de la mission parlementaire remis au Premier ministre en septembre 2015, Joël Giraud, le président de la commission permanente du Conseil national de la montagne (CNM), et les présidents des groupes montagne des deux Assemblées). Ces rencontres ont permis de faire des points d'étape sur l'avancement du projet, d'en délimiter le champ au regard des attentes et des possibilités, et également de traiter spécifiquement certains thèmes aussi emblématiques que problématiques.

Ont ainsi été abordés notamment l'avenir de la procédure des unités touristiques nouvelles (UTN), les élus se déclarant favorables à son maintien tant que l'ensemble des territoires de montagne concernés ne sont pas pourvus de schémas de cohérence territoriale (SCOT), ou encore la possibilité de maintenir un office de tourisme communal pour les stations classées tourisme en montagne, dont le principe sera inscrit dans la loi de façon désormais certaine, mais sans accorder à ce stade la même dérogation aux communes touristiques ayant une marque territoriale protégée.

Par ailleurs, les contraintes du calendrier ont été rappelées. Pour s'assurer d'une adoption définitive du projet de loi avant la fin de l'année, il faut en effet qu'il puisse être déposé et débattu en première lecture avant la mi-octobre, ce qui impose une présentation en Conseil des ministres mi-septembre, et pour cela une transmission au Conseil d'État juste au lendemain de l'examen obligatoire du texte pour avis par le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) qui tient sa dernière réunion avant la coupure d'été le 21 juillet.

Tous sont convaincus de coopérer aussi intensément que possible afin de respecter ces délais.

ANEM

Le déjeuner du 12 juillet a été l'occasion pour le président et la secrétaire générale de l'ANEM, ainsi que les deux auteures du rapport sur l'acte II de la loi Montagne, de s'accorder avec le ministre Jean-Michel Baylet sur le contenu du projet de loi à venir.

LA POPULATION D'OURS DANS LES PYRÉNÉES EN PROGRESSION

Rendu public fin juin, le dernier comptage officiel du nombre d'ours dans le massif des Pyrénées faisait état d'un effectif minimum de vingt-sept pour l'année 2015. A priori, la relève par de plus jeunes mâles que Pyros a été assurée. Courant 2016, outre la réintroduction effectuée en Catalogne dans le cadre du programme Life, sept femelles pourraient être suitées : deux ont déjà été observées sur le versant espagnol du massif, et une autre, accompagnée de ses trois oursons, a été filmée en Ariège par l'ONCFS fin mai, attestant que le déclin semble désormais enrayé durablement.

C'est dans ce contexte que le comité de massif des Pyrénées s'est réuni le 1er juillet à Toulouse pour se prononcer sur l'opportunité de deux nouvelles réintroductions. Du fait de l'absence de certains élus ou socio-professionnels considérés comme « majeurs », le comité de massif n'a pas réussi à adopter d'avis, les voix s'étant partagées strictement à égalité entre les « pour » et les « contre ». À ce stade, impossible de savoir comment l'administration de l'État tiendra compte de cette singulière absence d'avis.

UN DICTIONNAIRE POUR L'ÉLU LOCAL COMME POUR LE CITOYEN

Rédigé par un ancien élu local qui fut conseiller municipal puis maire durant treize ans, l'auteur a eu le souci de condenser dans ce dictionnaire l'ensemble des définitions de mots-clés relatifs à la gestion communale, au fonctionnement des administrations, tant nationales qu'européennes, et aux sujets d'une grande diversité qui font le quotidien de la commune : état civil, libertés publiques, services publics, urbanisme, environnement, éducation, sécurité…

Récapitulatif utile aussi bien pour l'élu que pour le citoyen, on peut simplement regretter de ne pas y trouver entre « monuments historiques » et « motion de censure » le mot « montagne » (cette absence s'expliquant sans doute par les origines régionales de l'auteur : le Loir-et-Cher), même si de nombreux items de l'ouvrage intéressent la montagne.

Dictionnaire de l'élu local et du citoyen, Bernard Galliot, éd. du Puits Fleuri, 423 p., 35 €

RATS TAUPIERS : L'ÉTAT SE DÉCIDE

DR

Un rapport d'octobre 2015 effectué dans le cadre d'une mission d'appui du CGAAER[1] établit que le meilleur moyen de maîtriser la prolifération du rongeur, comme en Franche-Comté, repose sur l'approche partenariale et solidaire entre les différents acteurs de terrain et la mise en place d'un réseau de surveillance actif et structuré.

La préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a par ailleurs annoncé le 31 mai que l'État allait consacrer plus de 600 000 euros à la lutte contre les rats taupiers dont 270 000 pour la recherche. L'Institut national de la recherche agronomique (INRA) va expérimenter des méthodes d'éradication telles que des molécules alternatives au bromadiolone, le contrôle de la fertilité par immuno-contraception, le piégeage par phéromones et un protocole de lutte à base de glace carbonique qui asphyxie les rongeurs dans leurs galeries.

À titre exceptionnel, le Fonds agricole de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE[2]) s'est engagé le 25 mai à indemniser les éleveurs les plus touchés.

(1) Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux : www.agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/cgaaer_14118_cgedd_010019-01_2015_rapport.pdf

(2) www.fmse.fr

Un décret reconnaît la spécificité des hôpitaux de proximité

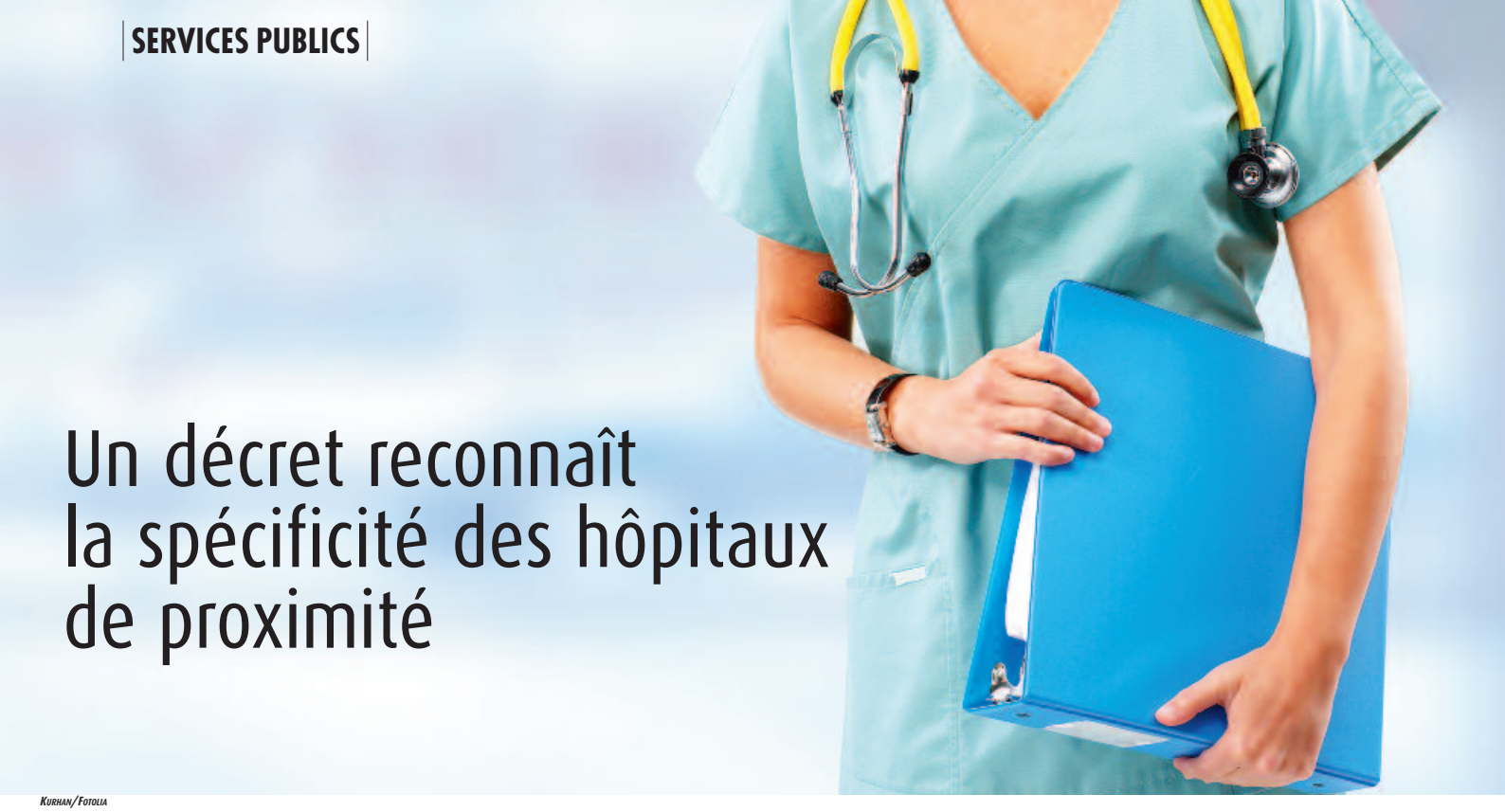

KURHAN/FOTOLIA

Un décret du 20 mai 2016 relatif aux hôpitaux de proximité et à leur financement apporte des modifications à cette catégorie d'établissement hospitalier, dont l'avenir et le maintien constituent des enjeux importants pour les territoires de montagne.

Le décret précise que les activités de médecine exercées par les hôpitaux de proximité bénéficient d'un financement mixte sous la forme de tarifs nationaux des prestations et d'une dotation forfaitaire, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État. Il indique que l'hôpital de proximité exerce une activité de médecine autorisée par l'agence régionale de santé (ARS) mais n'est pas autorisé à exercer une activité en chirurgie ou en gynécologie-obstétrique. Le volume de son activité de médecine, calculé à partir de la moyenne du nombre de séjours de médecine produits, hors séances, sur les deux années précédant l'année civile considérée, est inférieur à un seuil fixé par arrêté.

« Un service hospitalier minimal accessible en vingt minutes de voiture maximum. »

Il doit, par ailleurs, desservir un territoire présentant au moins deux des quatre caractéristiques suivantes : une part de la population âgée de plus de 75 ans supérieure à la moyenne nationale, une part de la population située en dessous du seuil de pauvreté supérieure à la moyenne nationale, une densité de sa population n'excédant pas un niveau plafond et un taux de médecins généralistes pour 100 000 habitants inférieur à la moyenne nationale. Enfin, le territoire desservi par l'établissement est défini comme l'ensemble des lieux à partir desquels il est possible de parvenir à l'établissement par un trajet routier en automobile d'une durée inférieure ou égale à vingt minutes, mesurée en prenant en compte les temps de trajet aux heures pleines et aux heures creuses.

L'inscription sur la liste des hôpitaux de proximité est décidée par arrêté des ministres chargés de la Santé et de la Sécurité sociale, à partir de listes proposées par les directeurs généraux des agences régionales de santé. Cette liste nationale peut être modifiée chaque année, sur proposition des directeurs généraux d'ARS. Les missions des hôpitaux de proximité doivent contribuer à l'amélioration du parcours du patient. Cela peut se faire notamment à travers la coopération avec les professionnels de santé du territoire assurant des soins de premier recours, la mise en place de partenariats avec les établissements exerçant des soins de deuxième recours et permettant d'accéder à des consultations avancées.

L'hôpital de proximité participe également à la coordination du parcours de santé de ses patients pour éviter les hospitalisations inutiles ou les ré-hospitalisations précoces, ainsi que les ruptures de parcours. La seconde partie du décret est consacrée au financement spécifique des hôpitaux de proximité. Afin de leur donner les moyens d'assurer leurs missions, le décret leur permet en outre de bénéficier d'un modèle de financement unique et innovant. Conçu en rupture avec la tarification à l'activité, ce mécanisme comprend une garantie de revenu, quelle que soit l'activité réalisée par ces établissements, et la prise en compte des caractéristiques (et donc des fragilités) des territoires dans lesquels ils sont implantés. Après la mise en place d'un financement spécifique pour les hôpitaux isolés, ce nouveau système offre ainsi aux petites structures de proximité un mode de financement nettement plus stable et pérenne que celui lié à la simple activité. La ministre Marisol Touraine a déclaré à ce sujet : « En créant ce mode de financement sur mesure pour les hôpitaux de proximité, nous soutenons concrètement les établissements qui accueillent, soignent et accompagnent les Français près de chez eux. Nous musclons encore notre arsenal pour lutter contre les déserts médicaux. Nous disons aux hôpitaux de proximité que l'État est derrière eux et prend ses responsabilités pour garantir la santé de tous nos concitoyens, partout sur le territoire. » Bien que la publication du décret ait pris du retard, le texte précise néanmoins que ces nouvelles dispositions sont applicables pour l'année 2016. Environ 370 petits établissements pourraient être concernés : entre 150 et 180 anciens hôpitaux locaux assurant une activité médicale, auxquels s'ajouteront les petits centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif.

« Un modèle de financement unique et innovant. »

Plus d'info :
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/5/20/AFSH1606225D/jo/texte

Philippe Laval : « L'ANEM et l'ANCV veulent développer l'utilisation des chèques-vacances dans les territoires de montagne »

Ingénieur des mines de formation, Philippe Laval est directeur général de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV). Après avoir passé dix ans dans l'administration où il a eu à traiter différentes problématiques industrielles et économiques, il a rejoint des structures publiques plus opérationnelles, dans un premier temps en tant que directeur général délégué de l'Institut national pour la propriété intellectuelle et aujourd'hui à l'ANCV.

Gilles Bassignac pour CAPA Pictures/ANCV

L'ANEM et l'ANCV se sont engagées à faire mieux connaître le dispositif chèque-vacances dans les territoires de montagne auprès des professionnels et des potentiels bénéficiaires. Un travail commun sera également réalisé pour faciliter la diffusion du chèque-vacances dans les très petites entreprises (TPE).

PLM : Quel est le rôle de l'Agence nationale pour les chèques-vacances ?

Philippe Laval : Établissement public créé en 1982, l'ANCV a pour mission de favoriser le départ en vacances au plus grand nombre et ainsi de contribuer à la consommation touristique intérieure. À ces fins, elle déploie deux produits phares : le chèque-vacances, une aide au départ sous forme papier susceptible d'être distribuée aux salariés de toutes les entreprises et aux agents des trois fonctions publiques ; et le e-chèque-vacances, un nouveau produit de la gamme chèque-vacances lancé en septembre 2015 qui permet de régler ses prestations de voyage et de tourisme directement sur Internet.

L'ANCV consacre également la plus grande part de ses excédents de gestion au financement de programmes d'action sociale, destinés à faciliter le départ en vacances de publics en situation de fragilité familiale, médicale ou économique, ainsi qu'à la rénovation de certains hébergements touristiques.

PLM : Pourquoi avez-vous noué ce partenariat avec l'ANEM ?

Ph.L. : L'ANEM et l'ANCV se sont retrouvées autour d'un objectif partagé : le soutien au départ en vacances vers les destinations de montagne. Quatre millions de personnes en France bénéficient de chèques-vacances. Il y avait un intérêt commun à promouvoir leur diffusion dans les TPE qui y sont implantées, car leurs salariés ne profitent pas toujours de l'offre touristique de proximité.

PLM : Quel est l'ancrage territorial et, plus précisément, montagnard de l'Agence ?

Ph.L. : En 2015, le volume de remboursement en chèques-vacances dans les départements situés en montagne (Ariège, Savoie, Haute-Savoie, Alpes-de-Haute-Provence, Corse, Hautes-Alpes, Hautes-Pyrénées, Isère, Jura, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Vosges) a atteint 202,5 millions d'euros. Ils sont acceptés par 36 000 prestataires du tourisme.

PLM : Quelles sont les aides que peut apporter l'Agence aux collectivités en matière de réhabilitation ou de rénovation des équipements publics et d'hébergement touristique ?

Ph.L. : L'ANCV soutient depuis de nombreuses années la rénovation d'équipements touristiques dont les exploitants respectent des valeurs telles que la mixité sociale, la solidarité et la non-lucrativité. Depuis 2012, vingt et un équipements implantés en montagne ont été soutenus par l'ANCV.

PLM : Quels bénéfices le service e-chèque-vacances apporte-t-il aux collectivités de montagne par rapport aux chèques-vacances physiques ?

Ph.L. : Tout d'abord les e-chèques-vacances ont une gestion plus simple que les chèques-vacances papier. Leur remboursement au professionnel est automatique, ils contribuent à un meilleur pilotage de l'activité puisqu'ils incitent à la réservation en amont et limitent ainsi l'effet « dernière minute ». Enfin, ils sont susceptibles d'accroître le niveau de satisfaction des clientèles, qui peuvent désormais bénéficier des « bons plans » du Net, ceux-ci n'étant pas toujours disponibles dans les points de vente ou de location « physiques ».

PYRÉNÉES : LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES DEVIENT L'OCCITANIE

Réunis en assemblée plénière le 24 juin au Parc des Expositions de Montpellier, les conseillers régionaux ont adopté Occitanie (complété par la signature Pyrénées-Méditerranée) comme nom de la grande Région. Il s'agit du nom plébiscité par la consultation citoyenne, à laquelle ont participé près de 204 000 personnes. Selon Carole Delga, présidente de la Région, Occitanie est un nom fédérateur, ancré dans une histoire et une géographie partagées. Il dit où nous sommes, qui nous sommes. Enrichie de la signature Pyrénées-Méditerranée, la Région saura incarner des valeurs de convivialité, de vivre ensemble, d'ouverture à l'international. L'assemblée plénière a confirmé Toulouse comme chef-lieu de Région et site de l'hôtel de Région, et le choix de l'aire urbaine de Montpellier pour accueillir l'Assemblée plénière et ses commissions.
Le Conseil économique, social et environnement régional (CESER) se réunira alternativement dans les agglomérations de Toulouse et de Montpellier. Selon la présidente de la Région, ces équilibres sont garants de l'équité territoriale et donc de la cohésion.
Plus d'info : www.regionlrmp.fr/La-Region-adopte-son-nouveau-nom-Occitanie

VOSGES : SOPHIE LA GIRAFE BIENTÔT VOSGIENNE

DR

Afin d'augmenter sa production, notamment à destination de l'export, la société Vulli, fabricant de la mondialement célèbre girafe en caoutchouc Sophie, a décidé de créer d'ici quelques mois une nouvelle usine à Saint-Nabord (Vosges). Les cinquante emplois salariés à la clé viendront s'ajouter aux cent cinquante qui la produisent jusqu'ici à Rumilly en Haute-Savoie. Le choix d'une implantation vosgienne ne résulte pas du hasard mais de la volonté explicite du PDG de la société, Alain Thirion, qui rappelle que depuis l'origine les dirigeants de l'entreprise familiale sont « vosgiens de père en fils ».
Investissant partiellement les 30 000 m² d'une ancienne usine, le processus de fabrication sera « le plus automatisé possible » même si, marque de fabrique oblige, l'aspect unique du produit, grâce à la réalisation de plusieurs opérations à la main, sera préservé en en maintenant plusieurs. Les premières Sophie vosgiennes devraient voir le jour début 2017.
Plus d'info : www.vulli.fr

MASSIF CENTRAL : L'ÉCOLE DE VERSAILLES CONTRIBUE AU PROJET DU GRAND LAC DE NAUSSAC

Depuis janvier 2014, hébergeurs et prestataires de loisirs du pourtour du lac de Naussac se sont mobilisés aux côtés de l'office de tourisme intercommunal de Langogne et de la communauté de communes du Haut Allier (huit communes pour près de 4 700 habitants) afin de construire une nouvelle offre touristique. L'objectif est de tirer le meilleur parti du lac dont le potentiel reste manifestement inexploité, en misant notamment sur la qualité paysagère et la mise en place de liaisons maritimes sur le dixième plus grand plan d'eau intérieur de plus de 1 000 hectares.
La progression de chiffre d'affaires espérée sur quatre ans pourrait être de 6 millions d'euros. Le Conservatoire du littoral et l'École nationale du paysage de Versailles ont été associés au projet, notamment pour établir un diagnostic paysager qui contribue à renforcer l'attractivité du lac. C'est à ce titre également qu'une cinquantaine d'étudiants de l'école versaillaise, à l'occasion d'un voyage d'étude dans le Massif central, ont consacré récemment une journée entière au débroussaillage d'un chemin côtier.
Plus d'info : www.legrandlacdenaussac.fr

JURA : Le vélo à l'honneur à Moirans-en-Montagne

Le Tour de France fait étape dans le Jura. Lundi 18 juillet, les coureurs s'élanceront de Moirans-en-Montagne, commune classée montagne, pour la 16e étape du Tour, à une vingtaine de kilomètres de Saint-Claude, berceau du jeune cycliste de l'équipe AG2R La Mondiale, Alexis Vuillermoz.
C'est également à Moirans-en-Montagne qu'a eu lieu le 17 octobre dernier la course Gentleman Alexis Vuillermoz, à laquelle le vainqueur de la huitième étape du Tour 2015 en Bretagne a bien sûr participé.
Le choix de cette commune pour le Tour n'est pas anodin de la part des organisateurs qui souhaitaient que les coureurs et les spectateurs de la Grande Boucle puissent profiter de la diversité des paysages avant de rejoindre Berne en Suisse en fin de journée, après avoir parcouru 209 km…
L'occasion pour les Jurassiens de se faire connaître et de faire apprécier leur savoir-faire. Outre les animations proposées par l'organisateur du Tour ASO, les associations locales de Moirans-en-Montagne proposeront à cette occasion de nombreuses animations sur le site de départ et en centre-ville.
Plus d'info : www.letour.jura.fr

ALPES : DEUX INNOVATIONS RÉCOMPENSÉES PAR LE GROUPE TRANSDEV

Les prix de l'appel à projets « Mo2 - Montagne & Mobilité » initié par le groupe Transdev, avec le soutien de nombreux partenaires et notamment la communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc et Chambéry Métropole, ont été décernés le 27 mai.
Le grand prix Mo2 a été remis à Service Personnel, société de conciergerie d'entreprises basée à Sallanches. Son projet : utiliser des casiers installés à certains endroits clés du réseau des lignes de transports Transdev pour assurer les livraisons aux bénéficiaires de ses services. En mutualisant les déplacements (qui désormais ne seraient plus effectués par la seule conciergerie), Service Personnel contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

DR

Le prix coup de cœur a été attribué à la société OneBlip pour son concept de partage de véhicules. Il aura fallu deux ans de recherche pour mettre au point la technologie qui, grâce à un système embarqué relié à une application mobile innovante, permet un partage de voitures entre utilisateurs sans avoir besoin d'échanger les clés. L'application OneBlip est disponible gratuitement sans abonnement. Les utilisateurs ne payant le service qu'à chaque course. La plateforme est actuellement basée en Australie. Pour Laurent Gaborit, son dirigeant, qui cherchait à se développer en Europe, cette récompense est d'autant plus belle qu'elle sera mise en œuvre dans la région où il a fait ses études.
Plus d'info : www.projetmo2.com

«Montagne & Mobilité» est un programme d'accélération de projets d'entreprise associant solutions de transports et amélioration de la qualité de l'air.

CORSE : LE SITE DE LA PARATA BIENTÔT LABELLISÉ GRAND SITE DE FRANCE

Dimanche 12 juin, la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a visité le Grand site de la pointe de la Parata en compagnie des élus du Syndicat mixte de la Ville d'Ajaccio, du Conseil départemental de la Corse-du-Sud et de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien. À l'issue de cette visite, la ministre a annoncé qu'elle soutiendrait la candidature du Grand site pour l'obtention du label « Grand site de France ». Toutes les conditions sont réunies pour réussir le classement du site.
Demandée depuis 2001 par les acteurs sociaux, la labellisation au réseau Grand Site de France, qui vise à promouvoir la bonne conservation et la mise en valeur des sites naturels classés français, permettrait de débloquer des moyens supplémentaires pour la préservation du site et d'accroître son rayonnement et sa visibilité. Pour parvenir à ce classement, le respect de trois étapes préalables est nécessaire : la création d'un plan de gestion durable du site, la réunion du Conseil des sites et celle de la Commission supérieure des sites.
Plus d'info : www.parata-sanguinaires.com

LA MONTAGNE À LA CONQUÊTE DE NOUVEAUX ESTIVANTS

ASSEMBLÉE NATIONALE

« L'été, atout trop méconnu de la montagne »

« Les clichés ont la vie dure. Nous plaidions il y a quelques années pour une montagne "vivante 365 jours par an", et cette ambition reste toujours d'actualité. Il semble bien difficile en effet de convaincre le public que milieu montagnard ne rime pas exclusivement, et tant s'en faut, avec pratique des sports d'hiver.

D'importants efforts de diversification de l'offre touristique en montagne ont été engagés et ont porté leurs fruits. Si cet élargissement des activités proposées vise en partie à parer autant aux saisons hivernales à l'enneigement insuffisant qu'à satisfaire une clientèle qui se détourne sensiblement des activités de glisse traditionnelles, il a également contribué à enrichir substantiellement l'offre touristique montagnarde estivale. Malgré cela, et bien qu'elle ait de nombreux adeptes, la montagne d'été reste moins courue que celle d'hiver.

Pourtant, à terme, la montagne d'été ne peut être que gagnante. Elle dispose de potentialités fortes et originales telles que la qualité de son air, l'immensité et la tranquillité de ses espaces, la beauté grandiose de ses paysages, la richesse de sa biodiversité. Nul doute qu'au cours des années, dans notre société en recherche croissante de santé, de bien-être et de ressourcement, elles s'imposent comme autant d'avantages comparatifs recherchés. D'où le choix de *PLM* de leur consacrer le dossier de son numéro d'été. »

Laurent Wauquiez, président de l'ANEM, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

KIRILL GRITSOV/FOTOLIA

D.R./FOTOLIA

AROCHAU/FOTOLIA

VETKIT/FOTOLIA

Vacances santé, vacances famille, vacances sportives : stations d'altitude et villages de montagne rivalisent d'imagination pour satisfaire une clientèle souvent enchantée, mais le potentiel de fréquentation doit encore être optimisé.

L'été à la montag

Chamonix, au pied du Mont-Blanc, attraction touristique, troisième site naturel le plus visité au monde et fierté nationale. Avec encore l'Aiguille du midi, la Mer de Glace, le Lac blanc et la Vallée blanche, ses neiges éternelles mais aussi son panorama verdoyant, Chamonix bénéficie, l'été aussi, d'une attractivité géographique exceptionnelle : près de deux millions de nuitées, selon son office de tourisme.

L'histoire n'est pas seulement belle, elle est unique, et elle est économiquement tonique. Tous les amoureux de la montagne ont, pour Chamonix, les yeux brillants et le cœur battant. On regarde vers le haut en admirant le Mont-Blanc, mais cette ville de haute montagne ne peut être un exemple pour tous ni même un modèle. Elle est une référence, un horizon qu'il ne servirait à rien de chercher à atteindre.

Certes, les territoires de montagne se dépensent pour optimiser leur fréquentation estivale mais il ne faut pas rêver. Ils font en sorte de fidéliser la clientèle habituelle composée pour beaucoup de propriétaires et de gagner à la montagne de nouveaux estivants, et ce n'est déjà pas facile. La preuve : depuis le début de ce millénaire, la tendance de la fréquentation n'est globalement pas à la hausse en dépit de quelques chiffres encourageants.

Au demeurant, il n'y a pas de secret. Tous les responsables touristiques savent qu'ils ne disposent pas de la situation idéale et du positionnement de Chamonix pour prospecter. Raison de plus pour qu'ils fassent preuve de créativité et de savoir-faire afin que leur montagne présente le visage le plus avenant possible et riche en promesses de belles et bonnes vacances.

Ainsi ont fleuri au fil des années une multitude d'activités culturelles et sportives. Émotions et frissons garantis à prix avantageux.

> « Nous sommes sur des vacances très actives, confirme le responsable d'une station des Alpes du Sud. C'est un peu l'opposé des plages. »

« Nous sommes sur des vacances très actives, confirme le responsable d'une station des Alpes du Sud. C'est un peu l'opposé des plages. » Autrement dit, un séjour à la montagne ne ressemble en rien à un séjour à la mer, ni dans l'esprit ni dans le rapport à l'autre, ni dans les emplois du temps. Ce sont des évidences, mais cela ne suffit pas.

Si le catalogue de l'été en montagne est riche, et si de nouveaux liens indélébiles avec la montagne sont tissés chaque année, en fin de saison le bilan du remplissage reste le plus souvent mitigé. Et généralement les années suivantes, c'est le même refrain : on a évité le pire et ce n'est déjà pas si mal… Pourquoi, cependant, se satisfaire du verre à moitié plein et continuer à écoper bon an, mal an, quand, en étudiant les racines du mal et avec de l'imagination, il est sans doute possible de faire encore mieux ?

Balayons d'abord les réticences qui tendent à vouloir garder ou à redonner à la montagne son caractère de sanctuaire. Il n'est,

S. Morand/Fotolia

L. Santelli/Fotolia

DR

GUY CHAUMEREUIL : *« L'image de la montagne l'été doit être restaurée »*

Président de la Grande Traversée des Alpes et membre du comité de massif des Alpes, Guy Chaumereuil estime qu'il est urgent de réaliser un point très précis et très sûr sur les atouts de la montagne l'été.

PLM : Comment expliquer que les vacanciers séjournent moins en montagne l'été que l'hiver ?

Guy Chaumereuil : La première raison est historique. Quand le Front populaire a créé les congés payés, tout le monde s'est précipité vers la mer. À l'époque, on venait essentiellement à la montagne pour se soigner ou pour s'assurer d'une bonne santé. À partir des années 1970, dans l'esprit des Français, la démocratisation des loisirs en montagne s'est essentiellement traduite par les sports d'hiver.

L'été, nos territoires ont alors surtout été fréquentés par les amateurs de randonnées, les durs de durs, des clientèles passionnées mais limitées en nombre.

PLM : La montagne n'a pourtant pas renoncé à devenir une destination d'été ?

G.C. : C'est vrai mais elle a eu un discours assez contradictoire qui la handicape. Dans ses opérations de promotion, la montagne, c'est le chaud et le froid, elle est dangereuse et faite pour le cocooning, pour l'activité et le farniente… En définitive, ces campagnes ont brouillé l'image de la montagne l'été et, cela, quels que soient les massifs, même si les Alpes ont été en première ligne dans ce mélange des genres. En outre, l'immobilier des sports d'hiver a eu du mal à s'adapter aux attentes des estivants.

Du coup, la montagne reste à l'arrière-plan des destinations préférées des Français après la mer, la campagne, le tourisme citadin et au coude-à-coude avec les voyages à l'étranger.

PLM : Comment la montagne peut-elle surmonter ces difficultés ?

G.C. : Il me semble qu'il faut mettre en place une vraie politique qui réponde à ce que recherchent aujourd'hui les Français et qu'elle s'appuie sur une communication cohérente qui corresponde à ce qu'elle est réellement l'été. Ce n'est pas simple car il y a des milliers d'acteurs et que l'offre est diversifiée mais c'est le rôle du ministère en charge du Tourisme de dégager des données fiables et de réaliser un point très précis sur les atouts de la montagne l'été. Si chaque commune, chaque département, chaque Région joue sa carte de façon isolée, on n'y arrivera pas. Je crois beaucoup à la solidarité interterritoriale en termes de promotion.

ne, des pistes par milliers

en effet, pas question de la transformer en parc d'attractions, cela n'aurait pas de sens ; ni de confondre grandes, petites et moyennes stations. Chacune a sa réputation à préserver et son originalité à promouvoir. « C'est cette complémentarité qui fait une belle et grande montagne », remarque justement un élu.

Toutefois, la sagesse consiste aussi à ne pas non plus faire table rase du passé. Première piste à réexplorer : redonner aux séjours en montagne leur raison d'être initiale. À une époque où la prévention contre les maladies gagne, chaque jour, de nouveaux adeptes et de nouvelles pratiques, la montagne bénéficie, avec la santé, d'une incomparable carte maîtresse.

Les communes et les stations ont tout pour jouer cet atout en priorité puisque l'air que l'on y respire, les températures agréables et les activités sportives que l'on peut y pratiquer sont tout bénéfice pour le bien-être présent et futur de tous. « En outre, après s'être ressourcé, on se sent régénéré quand on reprend le travail », assure un médecin.

Revenir aux fondamentaux et les adapter aux goûts du jour : résumons les besoins de chacun. Il y a ceux qui aiment la montagne pour la montagne, ce sont ceux sensibilisés par la beauté des paysages et qui n'aspirent pas à bronzer idiots. Leur fidélité est bien connue et leur présence régulière, bien qu'il ne faille jamais s'endormir sur des acquis.

Il reste à conquérir les jeunes générations et ce n'est pas une mince affaire. D'une part, les ados qui suivent leurs parents généralement contraints et forcés sont peu enthousiastes à l'idée de passer des vacances sur des pentes trop synonymes d'efforts et d'ennui à leurs yeux. D'autre part, en dépit de toutes les activités mises en place à leur intention, beaucoup de post-ados trouvent toujours davantage d'attraits au bord de mer. Et n'allez pas parler à tout ce monde de vacances santé à la montagne : à vingt ans, la plupart des jeunes croient toujours que, dans ce domaine, rien de grave ne peut les atteindre.

> « Il reste à conquérir les jeunes générations et ce n'est pas une mince affaire. »

Pour ne pas céder au découragement et jeter l'été au bas de la montagne, il est plutôt utile de se regarder dans une glace. « Écoutons les jeunes générations avant de leur plaquer les valeurs des années 1950 », conseille un acteur de la montagne l'été. À cette aune, de nombreux manques expliquent également le peu d'empressement de cette population en âge, ou pas, de décider seule du lieu de ses vacances.

« Il faut mettre en place une vraie politique en faveur des jeunes, observe un éducateur. Elle passe par la relance des centres d'accueil qui leur sont réservés. Sachez notamment qu'en vingt ans, dans les Alpes, 20 à 30 % d'entre eux ont fermé. Il faut également leur faciliter l'accès à la montagne et cela concerne aussi bien les tarifs que les transports. Pensez que si ➤➤➤

REPÈRES

L'ÉTÉ EN CHIFFRES

- Si sa fréquentation en été s'est érodée de 20 % entre 1997 et 2007, la montagne regagne peu à peu des parts de marché depuis 2012 au rythme de 2 % par an.
- Selon Atout France, en été, 39 % des clients restent, à la montagne, entre cinq et huit nuits, 11 % entre neuf et treize nuits et 40 % plus de quatorze nuits.
- Alors que l'hiver, les vacanciers viennent à la montagne en moyenne à 5,5 personnes, la moyenne est de 3,3 personnes en été.
- En moyenne, un foyer dépense à la montagne 1 000 euros pour une semaine en été contre plus de 2 000 euros en saison hivernale. L'été, la moyenne nationale s'établit à 1 200 euros.
- Les plus de 50 ans représentent plus de la moitié des estivants en montagne.
- Toutes saisons confondues, la répartition des séjours dans l'espace montagnard et en fonction des activités pratiquées, place aux trois premières places les visites de monuments, de sites et de musées (34,2 %), la promenade (32,2 %), et la randonnée pédestre (19,6 %). Viennent ensuite le ski alpin (17,7 %) et le ski de fond (4,2 %).
- Pratiquée par 79 % des vacanciers, la randonnée est l'activité sportive phare en montagne l'été.
- L'été, les sorties en station représentent 76 % des activités des vacanciers, les sorties culturelles 53 %, les promenades 51 %, le farniente 49 %, la baignade 46 %, les balades avec remontées mécaniques 40 %, les spectacles 26 %, les soins 16 %.

Source : Statistiques d'Atout France et de France Montagne

DR

MICHEL GIRAUDY : *« L'accueil doit être bon, le cadre sympa, l'appartement propre et agréable, l'ambiance plaisante »*

Le président de France Montagnes souligne que les stations et les communes doivent développer des stratégies qui font que les familles d'estivants ont envie de revenir.

PLM : La montagne est surtout une destination de vacances d'hiver. Les choses sont-elles en train d'évoluer ?

Michel Giraudy : Il faut savoir et mettre en avant que tous les massifs multiplient les efforts pour développer leur fréquentation l'été. C'est souvent une obligation pour rentabiliser les lourds investissements faits pour l'hiver mais c'est surtout une nécessité pour faire vivre la montagne durant la période estivale. Certains hébergeurs démontrent que c'est possible en remplissant leurs installations aussi bien l'été que l'hiver. La montagne marque aussi des points chaque année sur la fin août. Les prix sont intéressants.

PLM : Concrètement, comment font les stations qui ont du succès l'été ?

M.G. : La saison d'été est très courte et ces stations font tout pour l'optimiser au maximum. Elles se refont une beauté, s'équipent en proposant toujours davantage d'activités, notamment pour plaire aux jeunes. Elles essayent de les attirer avec des sports qui procurent des émotions et des sensations. La déclivité de la montagne est un atout considérable. Profitons-en toujours davantage. De nombreuses stations utilisent ainsi leurs remontées mécaniques ou les pistes de luge pour proposer des loisirs comme les descentes sur câble ou le VTT dont on connaît la capacité de séduction aujourd'hui.

PLM : Les petites et moyennes stations parviennent-elles aussi à s'adapter ?

M.G. : Elles se battent et, l'été, il arrive qu'elles réalisent de meilleurs scores que leurs grandes sœurs. Il est vrai que l'accès aux massifs de proximité est plus facile et l'altitude plus basse. Résultat : le Vercors, la Chartreuse, les Aravis, les Pyrénées, le Massif central, le Jura ou les Vosges tirent leur épingle du jeu avec des offres très adaptées aux amoureux de la montagne.

PLM : Que conseillez-vous précisément aux stations qui cherchent des solutions pour conquérir la clientèle d'été ?

M.G. : Comme dans tous les domaines, c'est le produit qui compte. Il faut le soigner et éviter de présenter le même service depuis quarante ans, la même carte, la même pesanteur. Tout doit être bien pensé et bien soigné : l'accueil doit être bon, le cadre doit être sympa, l'appartement doit être propre et agréable, l'ambiance plaisante. Chaque estivant doit trouver son bonheur et avoir envie de le communiquer. L'argument numéro 1 est le bouche-à-oreille. Après, il faut que la station ou la commune développe une stratégie qui marque ses différences et comble toutes les catégories d'âges : des axes très forts, un beau festival de musique, des sentiers bien entretenus, de bonnes animations pour les enfants, un centre aqualudique attrayant…

EUROTOPOS/FOROLIA

Revenir en montagne l'été est également l'occasion de découvrir les stations sous un nouvel angle.

➤➤➤ l'hiver il y a de nombreuses navettes de bus entre les gares et les stations, l'été elles sont quasiment inexistantes. C'est bien le signe qu'on ne se préoccupe pas réellement de la venue des jeunes à la montagne hors saison d'hiver. »

Autres problèmes. D'abord, les grands tour-opérateurs ne programment pas la montagne l'été. Il y a donc peu d'étrangers, sauf essentiellement des Belges et des Britanniques. Au final, c'est un manque important qui demande un travail de séduction de longue haleine. Secundo, on estime à 6 000 le nombre de lits perdus en été au niveau des agences immobilières, des centres de vacances ainsi que des résidences de tourisme. Le phénomène s'explique facilement par l'attitude d'un certain nombre de propriétaires qui, après avoir mis leurs biens en location auprès d'agences immobilières pendant l'hiver, les récupèrent l'été pour les occuper.

« Les grands tour-opérateurs ne programment pas la montagne l'été. »

Ensuite, lorsque les stations ont voulu développer leur offre d'activités sportives, certaines ont oublié que tous les vacanciers n'ont pas forcément une condition sportive suffisante pour en profiter et qu'ils souhaitent des efforts plus modestes. « Les montagnards ne se rendent pas compte à quel point le fait de marcher à plat sur un alpage, seul ou avec des enfants, peut être une expérience difficile, témoigne un père de famille. Il faut adapter les tracés, dessiner des sentiers plus faciles, des boucles autour des villages… »

On ne peut pas plaire à tout le monde ? La montagne a tout pour démontrer le contraire, à condition que chacun prenne conscience que, pour y parvenir, la pente est encore très raide. Sans renier son âme mais authenticité assumée et modernité assurée. La tête haute, comme à Chamonix. ■

Huit arguments pour choisir la montagne l'été

• ***L'air y est plus pur qu'ailleurs.*** En montagne, pas de pic de pollution, pas de cote d'alerte dépassée, pas de restriction. Séjourner loin des grands axes de circulation, des grandes villes et des bassins de production permet de prendre un bon bol d'air frais et pur.

• ***La tranquillité y est garantie.*** En montagne, pas de voisins de plage bruyants. Parcs naturels, lacs de montagne, sentiers de découverte sont des espaces où les bains de foule n'existent pas.

• ***L'enrichissement humain y est possible.*** La montagne a la particularité de remettre tout le monde au même niveau, quelle que soit la situation sociale de chacun. On se plaît à dire bonjour aux autres randonneurs, à partager un verre autour d'une fontaine, à s'inviter aux fêtes de village, à prendre le temps de s'intéresser aux modes de vie des habitants.

• ***La diversité et la beauté de ses paysages sont unanimement reconnues.*** La montagne offre des sites sublimes : sommets, alpages, crêtes escarpées, vallées, forêts de mélèzes, lacs, plateaux, pentes abruptes… On ne s'en lasse jamais.

• ***Son patrimoine naturel et culturel est très riche.*** La montagne regorge de merveilles sculptées par la nature au fil du temps et permet la découverte de nombreux sites imprégnés d'histoire qui font aussi son charme et son intérêt : églises, chapelles, musées, mines d'argent, anciennes carrières, châteaux, villages fortifiés, barrages, anciens villages restaurés, refuges, etc.

• ***Le prix des hébergements est accessible.*** Les tarifs des chambres d'hôtel et des locations d'appartements sont quasiment divisés par deux en comparaison de ceux pratiqués en hiver.

• ***On ne s'ennuie pas à la montagne.*** Sur terre, dans les airs ou dans l'eau, la palette d'activités est extrêmement large. Citons le ski d'été, la randonnée, la promenade, la découverte de la faune et de la flore, l'escalade, le VTT, la via ferrata, les parcours aventures, la spéléo, le golf, l'équitation, le tennis, le tir à l'arc, le rafting, l'hydrospeed, le canyoning, le kayak, la voile, le parapente, le vol en montgolfière, le saut à l'élastique, et bien d'autres choses encore. Les « Pass multi-activités » sont de plus en plus répandus. Ils offrent la gratuité ou des tarifs réduits.

• ***De nombreux événements sont au programme l'été.*** Festivals en tout genre, notamment culturels, fêtes thématiques et compétitions sportives jalonnent le calendrier estival.

JOSEPH HILTBRAY/FOTOLIA

La montagne d'été, c'est aussi l'occasion de découvrir un patrimoine historique très riche.

LE SUCCÈS DU TOURISME ITINÉRANT

Si l'itinérance n'est qu'une petite partie de la montagne l'été, il est évident que les vacanciers n'ont pas forcément envie de rester quinze jours au même endroit. Ils peuvent être tentés de découvrir un massif et c'est une vraie chance pour la montagne. Que ce soit à pied, en vélo, en VTT, en moto ou en voiture, le tourisme itinérant est, à cet égard, très adapté à la montagne estivale. En outre, le panier moyen journalier d'un touriste itinérant l'été étant de 15 à 20 % supérieur à celui d'un touriste sédentaire, ce mode de vacances apporte de l'économie aux territoires. Il est, par ailleurs, très prisé par la clientèle étrangère.

RASULOV/FOTOLIA

La pureté de l'air et la qualité des espaces figurent en tête des atouts de la montagne d'été.

LANCEMENT DE «FULL MONTAGNE» POUR PROMOUVOIR LA MONTAGNE EN ÉTÉ

Les offices de tourisme de montagne se mobilisent cet été pour dynamiser les activités en montagne dans le cadre d'une nouvelle opération baptisée «Full Montagne».

«Full Montagne» permet d'associer les professionnels de la montagne, les industriels, les syndicats professionnels, les organisateurs et les clubs de pratiquants afin de promouvoir les activités outdoor en montagne l'été, pour en faire une expérience unique (évasion, plaisir, santé, mobilité douce).

Le deuxième objectif poursuivi par «Full montagne» est de faire de la prévention : sensibiliser le public aux bonnes pratiques, aux matériels.

Chaque année, une réflexion sera menée sur le développement d'une activité spécifique. Cette année le thème retenu est celui du vélo au sens large, vélo de route, VTT et même vélo à assistance électrique. Le prochain thème sera défini en 2017 en accord avec l'ensemble des professionnels participants.

La marraine, pour l'édition 2016, est de taille : il s'agit de la célèbre grimpeuse Catherine Destivelle. Cette amoureuse de la montagne a fait l'ascension des trois faces les plus mythiques des Alpes, l'Eiger, les Grandes Jorasses, le Cervin.

LE NIVEAU GLOBAL DES PRÉDATIONS PROGRESSE

Les dernières données disponibles concernant le nombre d'attaques, de prédations et de retraits datent du 30 avril. Si les chiffres attestent une augmentation de 10 % du nombre de constats, ce qui suppose une augmentation des attaques équivalente, le nombre de victimes indemnisées tend pour sa part à décroître, passant de 1390 en 2015 à 1207 en 2016. S'agissant de leur localisation, on constate que les chiffres les plus élevés se focalisent principalement sur quatre départements : les Alpes-Maritimes, le Var, les Vosges et la Meurthe-et-Moselle, ces deux derniers étant pourtant des territoires d'implantation récents du prédateur.

DR

La dynamique de régulation du loup à l'arrêt

Alors que le 1er juillet s'ouvre une nouvelle saison d'estive, le protocole d'enlèvement qui se met en place pour 2016-2017 ne fait que reconduire celui venu à expiration le 30 juin, sans reprise réelle du dialogue avec le groupe national loup (GNL).

Chaque année le groupe national loup est consulté dans le courant du printemps pour arrêter les modalités du protocole d'enlèvement pour la saison à venir. Cette année, cette tradition bien établie s'est trouvée légèrement changée en raison de plusieurs éléments.

L'élément central du dispositif réside dans le nombre maximal de retraits qui pourra être autorisé. Le chiffre est habituellement établi en concertation sur la base des données biologiques, recueillies l'année qui précède, relatives à la population lupine collectées par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Or, compte tenu de difficultés de fonctionnement rencontrées par l'Office, ces statistiques n'ont pu être présentées au GNL lors de la réunion de février et ne sont toujours pas disponibles. Par ailleurs, les principales organisations de défense de l'environnement – FNE, WWF-France et FERUS (1) – ne sont plus venues siéger au GNL depuis qu'un amendement a autorisé les fédérations de chasse à contribuer aux retraits en organisant des battues de grand gibier.

Dans ces conditions, une simple réunion d'information a été organisée le 17 avril par le ministère de l'Environnement pour annoncer son intention de reconduire, par défaut, le protocole actuel(2), c'est-à-dire d'autoriser trente-six retraits sur l'ensemble des départements de présence permanente du loup et, au besoin, six supplémentaires si ce plafond se trouvait atteint (ces dépassements étant autorisés par deux à la fois seulement). Noyau dur habituel de la concertation, le chiffre a de nouveau fait débat.

Les organisations représentatives des éleveurs auraient souhaité que le plafond de retraits pour 2016-2017 acte les quarante-deux autorisations potentielles atteintes dans le dispositif actuel (trente-six, plus six), tandis que le ministère tendrait à temporiser en ajoutant un plafond intermédiaire de vingt-sept retraits possibles (au-delà desquels les autorisations de retrait seraient délivrées deux par deux) d'ici le mois de septembre, sachant qu'en 2015, à la même période de l'année, seulement sept retraits avaient été effectués.

En tout état de cause, au vu de ces éléments, une nouvelle réunion du GNL à la rentrée serait souhaitable.

(1) FNE : France Nature Environnement ; WWF-France : Fonds mondial pour la nature France ; FERUS : Association nationale de protection et de conservation de l'ours, du loup et du lynx en France.
(2) Arrêté du 5 juillet 2016 (*JORF* 07.07.2016)

LE PLAFOND DE RETRAITS PRATIQUEMENT ATTEINT POUR 2015-2016

L'assouplissement des procédures de retraits et sans doute également l'habitude désormais installée de leur pratique, semblent avoir porté leurs fruits. Le nombre de trente-six retraits pouvant être autorisés durant la campagne 2015-2016 prenait acte d'une population de loups dépassant les 350 individus, dynamique et en expansion. Si au terme de l'été, seulement sept retraits de loups avaient pu être effectués, les retraits se sont poursuivis tout au long de l'hiver pour atteindre trente-cinq au 30 avril (dont deux braconnages). Un arrêté interministériel complémentaire a donc été mis au point en cas de besoin pour autoriser six retraits supplémentaires avant le 30 juin 2015. Néanmoins, il n'a pas été nécessaire d'y recourir…

La réforme de la DGF reportée à 2018, mais le CFL poursuit ses travaux sur le FPIC

Le président de la République a fait plusieurs annonces en faveur des collectivités, saluées lors du Congrès des maires le 2 juin. La plus importante concerne la dotation globale de fonctionnement (DGF) : l'effort demandé aux communes sera réduit de moitié en 2017 et la réforme devrait intervenir en 2018 dans le cadre d'une loi spécifique pour les collectivités et non en loi de finances comme prévu initialement. De son côté, le Comité des finances locales (CFL), qui avait conduit une réflexion sur la DGF, poursuivra ses travaux à la rentrée sur le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) .

La diminution de moitié de l'effort financier demandé aux communes et aux intercommunalités en 2017 est sans nul doute l'annonce la plus saluée et aussi la plus attendue. Au lieu de deux milliards d'euros, les communes ne contribueront qu'à hauteur d'un milliard d'euros. Le président de la République répond ainsi à une demande forte des élus et des associations d'élus. Cette décision devrait donner une bouffée d'oxygène aux collectivités, qui ont vu leur situation financière se dégrader. Ce constat a d'ailleurs été confirmé par Didier Migaud, Premier président de la Cour des comptes, notamment lors de son audition devant le CFL en novembre dernier. Il avait souligné qu'en 2014 et pour la troisième année consécutive, les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales avaient progressé davantage que leurs recettes, respectivement de 2,2 % et de 1,3 %, ce qui a conduit à une baisse de l'épargne brute des communes qui a été plus forte que la simple baisse de la DGF.

Outre la baisse de l'effort financier demandé aux communes, le ministre en charge des Collectivités, Jean-Michel Baylet, lors des questions au gouvernement à l'Assemblée le mardi 7 juin, a confirmé un projet de loi de finances destiné aux collectivités, baptisé PLFC, à côté du projet de loi de finances (PLF) et du projet de loi de finances de la Sécurité sociale (PLFSS). Il prévoit notamment dans le PLFC 2018 d'introduire la réforme de la DGF. Le gouvernement accède ainsi à la demande réitérée des élus et de leurs associations de procéder à la réforme dans le cadre d'une loi dédiée. Selon eux, la réforme, pour être lisible, ne peut pas être diluée dans la loi de finances. L'inscription de la réforme de la DGF dans le PLFC 2018, et non plus dans le projet de loi de finances pour 2017, entraîne le report d'un an de la réforme, le temps d'intégrer notamment l'impact de la carte intercommunale dans le calcul de la nouvelle DGF.

Ce report ne signifie pas pour autant que les réformes de la DGF qui font consensus ne soient pas votées dès le PLF 2017. C'est le cas du volet péréquation. Le CFL y travaille et concentre ses réflexions principalement sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) avec l'objectif de parvenir d'ici la coupure de l'été à des décisions qui font consensus, comme le renforcement du critère revenus.

Concernant la réforme de la dotation de solidarité rurale (DSR), il a été acté que cette dernière devrait être intégrée dans la réforme d'ensemble de 2018 et cela pour plus de cohérence. En effet, la mise en place d'une dotation de ruralité, troisième composante de la dotation forfaitaire, dont le but est de mieux tenir compte des charges propres au monde rural, va de pair avec le recentrage de la DSR. Cette dernière ne serait versée qu'aux communes n'excédant pas un certain seuil de population, en fonction de critères représentatifs des charges de ruralité (densité, longueur de voirie…). En septembre, le CFL concentrera ses réflexions sur FPIC

Le président de la République a également annoncé, lors du Congrès des maires, la mise en place à l'automne de l'Observatoire des finances publiques et de la gestion locale.

Autre mesure en faveur des collectivités annoncée par le président : le fonds exceptionnel pour l'investissement d'un milliard d'euros. Il sera non seulement reconduit pour l'année prochaine mais porté à 1,2 milliard d'euros : 600 millions seront consacrés à la transition énergétique (logement, accessibilité des bâtiments) et 600 millions aux petites villes et à la ruralité. Cette enveloppe permettra de financer les contrats de ruralité annoncés par Jean-Michel Baylet, le 20 mai, et d'abonder encore la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la porter à 1 milliard d'euros au lieu de 800 millions aujourd'hui.

UNE ÉTUDE SUR LA SANTÉ FINANCIÈRE DES COMMUNES DE MONTAGNE EN PRÉPARATION AVEC LA BANQUE POSTALE

L'ANEM et La Banque Postale, dans le cadre de leur partenariat, ont souhaité donner un coup de projecteur sur les finances des communes de montagne (année 2014, source DGFIP). Cette étude présentera une vision par massif, par appartenance intercommunale et enfin par strate démographique.

L'objectif de ce tour d'horizon est d'apprécier, à l'aide des grands équilibres financiers, la place qu'occupe aujourd'hui la montagne dans les finances locales.

Quelques chiffres avant la remise de l'étude, prévue à automne.

La montagne c'est :

- 5,1 Md € de dépenses de fonctionnement (soit 1 019 €/hab.)
- 2,2 Md € d'investissement hors remboursement de la dette (soit 439 €/hab.) et 396 M€ (soit 79 €/hab.) pour les budgets annexes
- 1,4 Md € d'épargne brute (soit 270€/hab)
- 5,6 Md € d'encours de dette (soit 1 104 €/hab) et 574 M€ (soit 341 €/hab) pour les budgets annexes

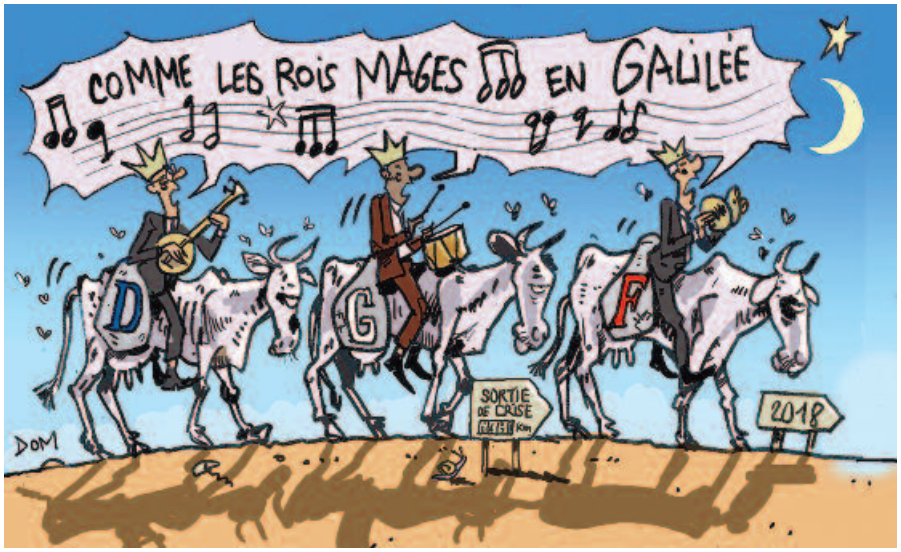

YAYIMI/FOTOLIA

ÉTABLISSEMENTS DE SOINS EN ZONE DE MONTAGNE

Question de Jean-Yves Roux,

sénateur des Alpes-de-Haute-Provence, sur les conséquences de la mise en place de la tarification à l'activité

Séance du 7 juin 2016

DR

À l'heure où les groupements hospitaliers de territoire se mettent en place, Madame Touraine a déclaré en février dernier : « On ne raisonne plus en termes de structures, mais en termes de territoire. On analyse dans chaque territoire les besoins de la population et, ensuite, avec un projet médical commun, on cherche à faire travailler au mieux les hôpitaux de proximité avec l'hôpital de référence. »

Dans ce contexte, je souhaite appeler de nouveau l'attention de la ministre de la Santé, ainsi que la vôtre, Madame la secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, sur la mise en place de la tarification à l'activité, la T2A, dans les établissements de soins situés en zone de montagne. En effet, le fonctionnement de ces établissements, original, présente des spécificités qui ne semblent pas prises en compte par cette tarification reposant sur une logique de mesure de la nature et du volume des activités, et non plus sur une autorisation de dépenses.

Les petits hôpitaux locaux, comme le souligne la Cour des comptes dans un rapport de septembre 2013, intitulé « L'avenir des hôpitaux locaux », ont des atouts spécifiques, au service de certains territoires fragiles et en voie de désertification médicale. À ce titre, ils supposent un pilotage plus en phase avec la réalité des actes réalisés, ainsi qu'avec les missions de service public et d'aménagement du territoire qu'ils remplissent. Ainsi, ces établissements prennent en charge, en soins de suite et de réadaptation, une patientèle âgée et dépendante, très particulière à ces territoires. C'est pourquoi le rapport de la Cour des comptes préconise le maintien des lits de soins de suite et de réadaptation dans ces structures. À cette fin, il s'agirait de mettre en place pour les hôpitaux locaux un financement mixte articulant, à titre principal, une tarification à l'activité pour les soins de court séjour, de suite et de réadaptation, et un financement forfaitaire destiné à reconnaître leur rôle spécifique dans les zones médicalement fragiles.

Madame la secrétaire d'État, comment seront prises en compte, au sein des futurs groupements hospitaliers de territoire, les recommandations de la Cour des comptes sur la mise en place de tarifications à l'activité tenant compte des responsabilités particulières des établissements situés en zone de montagne ou sur un territoire incluant de telles zones ?

Réponse de Pascale Boistard,

secrétaire d'État auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie

DR

Monsieur Roux, Marisol Touraine a fait de la réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins une priorité, comme le démontrent les engagements pris dès 2012 dans le cadre du pacte territoire-santé. Deux grandes modifications ont été apportées au modèle de financement des établissements de santé depuis 2012 afin de corriger les effets pervers de la tarification à l'activité. Ainsi, depuis 2014, les établissements situés dans des zones à faible densité de population peuvent bénéficier d'un financement complémentaire à la tarification à l'activité dès lors qu'ils répondent à des critères d'isolement géographique. Ce dispositif a vocation à assurer le maintien d'activités indispensables pour les habitants des territoires géographiquement fragilisés.

Dans ce cadre, Monsieur le sénateur, deux établissements de votre département sont soutenus : la maternité de Manosque et le centre hospitalier de Digne-les-Bains, à hauteur respectivement de 450 000 et 630 000 euros cette année. La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015 a été l'occasion de compléter ce dispositif.

Parmi les mesures adoptées figure une disposition en faveur des médecins exerçant dans des territoires fragiles, plus particulièrement en zone de montagne. En effet, ces professionnels font face à des contraintes liées à l'isolement, alors même que leur présence est indispensable pour garantir l'accès aux soins aux populations enclavées.

La disposition en faveur des hôpitaux de proximité qui vient concrétiser l'engagement n° 11 du pacte territoire-santé mérite également d'être mentionnée. Dès cette année, elle permettra la mise en place d'un modèle de financement innovant pour 250 établissements hospitaliers. Tel est le sens du décret publié le 24 mai dernier, aux termes duquel pourront bénéficier du nouveau mode de financement les établissements situés sur des territoires fragiles, au point de vue tant de la vulnérabilité de la population accueillie que du caractère rural des zones couvertes, ou encore de la difficulté à recruter des médecins généralistes.

Les hôpitaux de proximité bénéficieront ainsi d'une garantie de revenus, définie en partie sur le fondement d'indicateurs socio-démographiques, de façon à corriger certaines inégalités territoriales. Monsieur le sénateur, les hôpitaux de proximité de votre département pourront être concernés également par ce dispositif-ci. Toutes ces mesures concourent à répondre aux besoins de nos concitoyens, tout particulièrement des habitants des zones rurales et de montagne.

Jean-Yves Roux : Je vous remercie de votre réponse. Je pense que, au-delà des questions liées à la santé et à l'offre de soins, la prise en compte des spécificités des territoires de montagne sera abordée de manière plus large dans le cadre du futur projet de loi pour la montagne, qui sera sûrement soumis au Parlement avant la fin de l'année.

http://www.senat.fr/seances/s201606/s20160607/s20160607002.html#int179

LES DATES

21 juillet
Réunion du Conseil national d'évaluation des normes sur le projet d'acte II de la loi Montagne

22 juillet
Fin de la session parlementaire extraordinaire

4-6 août
Festival Jazz aux Frontières à Montgenèvre (Hautes-Alpes)

23 août
Foire aux traditions pyrénéennes de Peyragudes

26 août
Ultra-Trail du Mont-Blanc

ACTE II DE LA LOI MONTAGNE

Le groupe de travail des parlementaires se penche sur les UTN

Tout au long du mois de juin, un groupe de parlementaires de montagne a contribué, en compagnie de membres du cabinet du ministre de l'Aménagement du territoire et de l'équipe de l'ANEM, à la rédaction du projet d'acte II de la loi Montagne. La réunion du 31 mai portait sur la réforme des unités touristiques nouvelles (UTN).

Actant le rejet sans appel du projet d'ordonnance réformant les UTN par l'avis de la commission permanente du Conseil national de la montagne, les membres du cabinet ont présenté au groupe la teneur des mesures qui dans l'acte II pourraient concerner l'évolution des UTN.

La ligne générale confirmée du projet d'ordonnance inscrit à l'avenir tout projet touristique selon son importance dans un schéma de cohérence territoriale (SCOT) en tant qu'unité touristique structurante (UTS) et/ou dans un plan local d'urbanisme (PLU) en tant qu'unité touristique locale (UTL). Il a été rappelé que ce type d'inscription ne devait pas être perçu comme une lourdeur faisant obstacle au projet, mais comme un facteur de facilitation. Dans cette logique il est proposé de soumettre au même principe les opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisir, voire les projets d'ascenseurs urbains. Mais cela impose de réduire au préalable la durée des procédures d'élaboration ou de révision desdits documents.

L'avant-projet du décret d'application traitant concrètement des seuils pour affecter un projet donné à un SCOT ou à un PLU a également été présenté pour attester la fiabilité de cette logique.

Enfin, s'il ne devait y avoir qu'une disposition dans l'acte II visant les UTN, il s'agirait du report de l'application au 1er janvier 2017 du nouveau principe de constructibilité limitée introduit par la loi ALUR. En effet, celui-ci interdira toute construction en dehors des zones agglomérées en l'absence de SCOT, ce qui rendrait impossible tout projet d'UTN en territoire non couvert par un SCOT. Or, tous les territoires de montagne actuellement concernés par les UTN ne seront pas dotés de SCOT d'ici le 1er janvier 2017. Un consensus s'est donc dégagé en faveur soit d'un report du nouveau régime à 2020, soit pour un maintien de la procédure UTN hors SCOT.

L'ÉLU DU MOIS

JÉRÔME VIAUD, ÉLU DE MONTAGNE NOUVELLE GÉNÉRATION

DR

Membre du comité directeur en tant que président de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, cet ancien directeur commercial est venu à la politique en étant d'abord le directeur de cabinet de son prédécesseur à la mairie de Grasse. Maire de la commune depuis 2014, il avait été élu conseiller général en 2008 et avait été à ce titre en charge du « Plan Jeunes citoyens 06 » élaboré par le président de l'assemblée départementale, Eric Ciotti. Réélu conseiller départemental en décembre 2015, il est aujourd'hui vice-président du conseil départemental des Alpes-Maritimes en charge de l'environnement et du développement durable.

Jérôme Viaud est par conséquent représentant de territoire de montagne à deux niveaux distincts, celui de l'intercommunalité et celui du département, alors que rien ne l'y prédestinait vraiment. Rochefortais d'origine mais Grassois depuis l'enfance, il se trouve en effet que la commune dont il est maire, si elle est la plus importante de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse n'est ni classée montagne ni même incluse dans le périmètre du massif des Alpes. Sur les vingt-trois que compte la communauté d'agglomération, cinq sont ainsi « hors massif » et regroupent d'ailleurs à elles seules plus des trois quarts des quelque 103 000 habitants que compte la population totale de l'EPCI.

Cela ne l'empêche nullement de défendre l'économie des stations de sports d'hiver de Gréolières et de l'Audibergues dont il assure la présidence du syndicat mixte. Ainsi qu'il le déclarait récemment à l'occasion du lancement de l'édition 2016 du *Guide du pôle touristique du pays grassois*, il est pleinement conscient que son territoire situé entre mer et montagne bénéficie de son image de « balcon de la Côte d'Azur ». Une reconnaissance lucide de l'apport de la montagne en tant que faire-valoir qui commande une attention particulière en termes de valorisation.

RÉUNION DÉPARTEMENTALE

L'acte II au cœur de la réunion des Alpes-de-Haute-Provence

Le 23 juin, l'ANEM a organisé à Seyne-les-Alpes une réunion avec les élus des Alpes-de-Haute-Provence. Le choix de ce département n'est pas anodin quand on sait que sur les quelque 200 communes qui le composent, 185 sont classées montagne. À une altitude de 1 500 mètres, Seyne-les-Alpes, commune de 1 436 habitants, connaît bien les problématiques propres à la montagne.

Une soixantaine d'élus, dont certains n'étaient pas encore adhérents, ont répondu présents à l'invitation et se sont rendus à la maison du Pays de Seyne où Marie-Noëlle Battistel, secrétaire générale de l'ANEM, les attendait, accompagnée de deux autres parlementaires, Christophe Castaner et Jean-Yves Roux, respectivement député et sénateur des Alpes-de-Haute-Provence. Il a été principalement question de l'acte II de la loi Montagne en cours de préparation. Marie Noëlle Battistel a rappelé le planning avec présentation au Conseil des ministres d'ici septembre, suivie d'une discussion et d'un vote du Parlement, en fin d'année.

Les élus ont exposé leurs difficultés particulières, notamment l'offre de soins sur le territoire et l'inadaptation de la T2A (tarification à l'activité) pour les hôpitaux locaux. La couverture numérique a également mobilisé l'attention. Les élus ont dénoncé l'existence de zones blanches, qui ne reçoivent ni téléphone ni Internet, mais également les zones grises où la transmission reste difficile, notamment du fait de la présence d'un seul opérateur. La question de l'avenir des offices de tourisme en montagne, la baisse de la dotation globale de fonctionnement et la meilleure prise en compte de la superficie dans son calcul ont également été évoquées durant ces deux heures d'échanges très animées.

L'ANEM

32 ans au service de la montagne et de ses élus

Notre association rassemble tous les niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, départements et régions) ainsi que plus de 250 parlementaires de toutes les sensibilités politiques, unis pour promouvoir les intérêts des massifs français.

L'ANEM a vocation à représenter

En métropole : **1/4** du territoire **6** massifs **6 148** communes **48** départements **7** régions (au 01.01.2016) **5** millions d'habitants

En Outre-mer : **66** communes **3** régions **1,4** millions d'habitants

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE